

# Commune d'Orange

Département du Vaucluse

### I.B. Plan de protection

Quartier Saint-Martin

### Légende

## 1. Limites

— • — • limite du site patrimonial remarquable

●●●●●● limite de secteur

2. Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques

 Immeuble bâti ou non bâti classé ou inscrit au titre des monuments historiques

3. Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

 Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façade, toiture, etc...)

H : Hôtels particuliers et leur dépendance  
R : Édifices religieux ou anciens édifices religieux  
I : Édifices institutionnels  
C : Immeubles collectifs historiques ou maisons cœur de ville  
V : Immeubles XIXe siècle, hôtels particuliers ou immeubles de rapport  
Vh : Immeubles XIXe siècle, villas hors les murs et leur dépendance  
Mf : Maisons de faubourgs  
F : Anciennes fabriques  
A : Anciens bâtis agricoles (mas, ateliers, remises, maisons de village...)

—— Mur de soutènement, rempart, mur de clôture

★ Eléments extérieurs particuliers (portail , clôture, décor, etc...)

▲▲▲▲ Séquence, composition ou ordonnance architecturale ou urbaine

▲▲▲▲ Séquence naturelle (front rocheux, falaise, etc...)

Parc ou jardin de pleine terre

Espace libre à dominante végétale

●●●● Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

● Arbre remarquable

 Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale (pavés, calades, etc...)

Cours d'eau ou étendu aquatique

 Point d'eau ou source

..... Passage souterrain

#### 4. Immeubles non protégés

Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé,  
soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale,  
urbaine et paysagère

☐ Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

### 5. Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

**(R)** Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

 Espace vert à créer ou à requalifier

 Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier

 Emplacements réservés

11. *Journal of the American Medical Association*, 2000; 283: 2686-2692.

 Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur

Commune d'Orange UDAP du Vaucluse 

AVRIL 2025

Chargés d'étude :

**Wood & Associés, Architectes du Patrimoine**  
7541 route de la Crau  
Raphèle, 13280 Arles  
04 90 96 19 76  
architectes@wood-associes.com

**Cyril Gins, paysagiste DPLG**  
2 chemin de Massillargues  
30700 Saint Maximin  
cyril.gins@orange.fr

